



lAvis de Course

Régates de Mise en Bouche

Dates : **du 06-05-2023 au 08-05-2023**

Zone : **Pertuis Charentais, côte Vendée**

Organisateur : **Yacht Club Classique**

Grade : **5B**

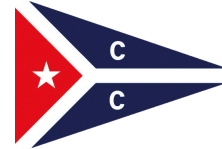
Préambule :

- **Prévention des violences et incivilités :** La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.
- Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.
- **La mention [NP]** dans une règle de l'Avis de Course signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- **La mention [DP]** dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1** Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) avec application de l'annexe T ;
- 1.2** La partie B section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3** Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.4** Les règlements fédéraux FFVoile, les éventuelles prescriptions COVID applicables à la confirmation des inscriptions ;
- 1.5** Les règles de la Jauge Classique JCH et le règlement CCMA.
- 1.6** [DP] La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 Départ : application de RE21-01 de World Sailing**
 - Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon I.
 - La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :
Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :
 - (a) à ou après son signal de départ, ou
 - (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.



Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel.

Les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction :

- *Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcours de la ligne de départ et ses extensions pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;*
- *Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé DSQ (disqualification).*

1.8 [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;

1.9 [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.

1.10 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à partir de 16h00.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.

2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 [DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course précisé au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à **tous les bateaux Yachts Classiques Classes 1, 2, 3, 4** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH), avec équipage minimum de **2 personnes**.

4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue au chapitre 8 « Parcours » et équipés d'une **VHF fixe de 25W** maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve.

4.3 Sont aussi admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation prévue et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.

4.4 DOCUMENTS exigés à l'inscription:

4.4.1 Pour l'équipage régatant :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile:



- Soit la licence Club FFVoile avec ou sans la mention « compétition » valable pour l'année en cours ;
 - Soit la licence Temporaire FFVoile valable pour la durée de la compétition.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance en responsabilité civile offrant une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- d) Le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage. Ces portables devront être opérationnels pendant toute l'épreuve.
- 4.4.2 Pour le bateau régatant :**
- Le certificat de jauge sera celui validé, disponible sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.
- 4.4.3 Pour le bateau accompagnateur :**
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- 4.5** Les bateaux admissibles s'inscriront exclusivement en ligne sur le site web du YCC www.yachtclubclassique.com/ avant le 17/04/2023, en fournissant toutes les informations demandées. Les documents doivent être fournis au format PDF.
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits.
- 4.7** Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif réduit membres du YCC inscrits avant le 17/04 et accompagnateurs
L inférieur à 8m	80 €	50 €	40 €
L de 8m à 11.99m	90 €	55 €	45 €
L de 12m à 14.99m	100 €	65 €	50 €
L 15m et plus	110 €	70 €	55 €

Autres frais : Prestations à terre (sauf restriction Covid-19) Repas des équipages et accompagnateurs le 7 juillet à St Martin.	Tarif	Tarif réduit inscription avant le 17/04
Par personne (YCC et autres)	35€	30€



6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : Maison du YCC	Heure début	Heure fin
05/05/2023	Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	17h30	19h00
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	19h30	20h00

7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
06 et 07/05/2023	St Denis, St Martin, contrôles aléatoires VHF	18:00	19:00

7.3 Jours de course

Samedi 06/05 : La Rochelle → St Denis d'Oléron

- Mise à disposition du comité de course à 07h30 à proximité Ouest Minimales ;
- 1 à 2 courses côtière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée à 17h ;
- Amarrage à St Denis d'Oléron.

Dimanche 07/05 : St Denis d'Oléron → St Martin de Ré

- Mise à disposition du comité de course à 07h30 en rade de St Denis ;
- 1 à 2 courses côtières ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée à 17h30 ;
- Remise des prix suivi du repas des équipages à 19h00 au Yacht Club de St Martin.

Lundi 08/05 : St Martin de Ré → La Rochelle

- Navigation en flottille heure de départ et parcours seront communiqués à la remise des prix

8 PARCOURS

Les parcours sont du type **côtier**. Les parcours possibles et les marques de parcours sont disponibles sur le **site du YCC** rubrique « Sur l'eau ». Ils pourront être amendé par les instructions de course, au briefing des skippers ou sur l'eau par annonce à la VHF du comité de course.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours).



10 CLASSEMENT

- 10.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition .
- 10.2 Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses .
- 10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en temps sur temps avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions .
- 10.4 Cette épreuve compte pour le classement CCMA
- 10.5 L'épreuve est à coefficient 1.

11 BATEAU ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.

12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port à la capitainerie du ou des ports concernés.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU *[DP]*

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

- 14.1 Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui, 10 minutes avant le départ, n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;
- 14.2 *[DP] [NP]* Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course pendant toute la course ;
- 14.3 Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;
- 14.4 Rappel de la **RCV 1** : Un bateau, concurrent ou accompagnateur doivent apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.
Un bateau doit avoir à bord un dispositif de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées, y compris un dispositif prêt pour usage immédiat. Chaque concurrent est personnellement responsable du port d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces



données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

16.1 La RCV 3 Stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA.

18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

Mail : secretariat@yachtclubclassique.com

Téléphone : +33 5 46 50 02 75

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

La Rochelle

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 06	05h39	6,05m	90
	12h04	1,18m	
	17h55	6,13m	90
Dim. 07	00h21	1,10m	
	06h13	6,04m	90
	12h40	1,20m	
Lun. 08	18h31	6,09m	90
	01h00	1,10m	
	06h50	5,92m	88
	13h19	1,34m	
	19h10	5,94m	85